

République Française

Département de la Loire



Ville de Veauce

Compte-rendu de la séance
du Conseil municipal
du 27 avril 2021

Le vingt-sept avril deux mille vingt et un à 20 H 00, les membres composant le Conseil municipal de la commune de VEAUCHE se sont réunis, salle Emile Pelletier, sous la présidence de Monsieur Gérard DUBOIS, Maire, après avoir dûment été convoqués, dans les délais légaux, le 15 avril 2021.

PRESENTS :

Gérard DUBOIS, Michel BONNAND, Catherine RIOUX, Bertrand VALLA, Valérie TISSOT, Christophe LALLEMAND, Brigitte CHANCRIN, Hubert MALMENAIDE, Roger LOUAT, Christine D'ANGELO, Elise FAYOLLE, Audrey MOULIN, Pascal CELLIER, Mathilde MAGDINIER, Alexandre BADET, Martine DEGOUTTE, Arnaud BUCHON, Joëlle PAUZON, William INGRAO, Valentine KNAP, Jacques MANEVY, Pascale OLLAGNIER, Louis MARAS, Jean-Pierre BRUYERE, Jocelyne ROCHE, Gilles BERCET, Sylvie DI NALLO, Dominique DECHANDON, Magali ROUSSET

Secrétaire de séance : Christine D'ANGELO

Monsieur le Maire procède à l'appel nominal des conseillers municipaux ainsi qu'à l'approbation du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 30 mars 2021

→ Des remarques ont été soulevées par des membres de la minorité lors de la séance du conseil municipal. Elles sont consultables sur l'enregistrement numérique du site internet de la ville de Veauche. Le compte rendu du 30 mars 2021 est approuvé à la majorité par le Conseil municipal.

Monsieur le Maire procède à la lecture de l'ordre du jour de la séance tenante ainsi qu'à la présentation des dossiers.

◆ Compte-rendu de la délégation de signature consentie au titre de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales-Dossiers présentés par Monsieur le Maire

↳ **Décision Administrative n°2021-07**

Encaissement d'un chèque d'un montant de 4 608.00 € Euros émanant de la compagnie d'assurances Groupama, correspondant au règlement du dossier sinistre relatif aux dommages déclaré en mars 2021 dans lequel une croix rue Max de Saint Genest a été endommagée.

↳ **Décision Administrative n°2021-08**

Acceptation d'un virement d'un montant de 1 602.54 Euros émanant de EUROINS ROMANIA ASIGURARE, en Roumanie, correspondant au règlement du dossier sinistre relatif aux dommages survenus le 25 février 2020 dans lequel un candélabre a été endommagé.

↳ **Décision Administrative n°2021-09**

Encaissement d'un chèque d'un montant de 3 566.40 Euros émanant de la compagnie d'assurances Groupama, correspondant au règlement du dossier sinistre relatif aux dommages du 30 décembre 2020 dans lesquels une caméra vidéo surveillance a été endommagée.

↳ **Décision Administrative n°2021-10**

Encaissement d'un chèque d'un montant de 23 273.70 Euros émanant de la compagnie d'assurances Groupama, correspondant au règlement du dossier sinistre relatif aux dommages du mois d'août 2020 dans lequel une caméra vidéo surveillance, un autocom et du matériel informatique ont été endommagés.

• Dossier n°2021-169- Subventions municipales 2021- Associations et autres organismes à but non lucratif - Dossier présenté par Valérie TISSOT, Christophe LALLEMAND, Brigitte CHANCRIN, Catherine RIOUX et Michel BONNAND

Le Conseil municipal, à l'unanimité (29 POUR), décide

- **d'allouer** la somme de 65 740 €uros aux associations et autres organismes à but non lucratif répartie comme suit :

Associations Culturelles	Vote Subventions 2021
Chantons à l'école	150 €
Club des Jeunes	1 200 €
Club Veauchois de Scrabble	500 €
Compagnie Danse Comédia	3 000 €
Compagnie Danse Comédia (chauffage)	2 500 €
Côté Cour	600 €
Les Amis de Veauche en Forez	800 €
Mille Coups de Chœur	3 000 €
Orchestre d'Harmonie des Verriers	4 800 €
Réflexes et mémoire (association culturelle de Veauche)	500 €
Souvenir Français	280 €
Veauche encore en chansons	800 €
Le Club des 4 roues	500 €
Total	18 630 €

Associations sportives	Vote Subvention 2021
A.G.S.V	5 500 €
Amicale Laïque Korfball	300 €
C.R.A.P	6 500 €
Etoile sportive de Veauche	6 650 €
Gym Volontaire	1 000 €
Les Cimes Veauchoises	800 €
Retraite sportive	500 €
Running Club Veauchois	500 €
Shotokan Karaté Veauche	1 200 €
Tennis Club de Veauche	3 550 €
Tennis de Table de Veauche (TTV)	1 000 €
UCF42	800 €
Total	28 300 €

Associations sociales	Vote Subvention 2021
Association Familles de France de Veauche	1 400 €
Association des Familles Laïques	1 400 €
Association des Familles Rurales	1 400 €
Amicale des Donneurs de Sang	770 €
Banque alimentaire de la Loire - Antenne de Veauche	500 €
Club de l'Amitié 3ème âge	1 400 €
Croix Rouge Française Antenne de Veauche	690 €
F.N.A.C.A (Fédération nationale des anciens combattants en Algérie-Maroc-Tunisie)	350 €
FNATH Veauche Saint Galmier	300 €

Fraternité Djibouti France	200 €
Génération Part-Ages (bénévoles Hopital de st Galmier)	800 €
Renaissance	440 €
Secours Catholique	690 €
Terre Partagée	200 €
Une Rose un Espoir	300 €
Vie Libre	440 €
Total	11 280 €

Associations et organismes scolaires	Vote Subvention 2021
APEL	1 410 €
FCPE (fédération des conseils de parents d'élèves)	3 000 €
Association des infirmes moteurs cérébraux et polyhandicapés de la Loire (AIMCP)	520 €
Institut des métiers de Saint Etienne (1 jeune élève Veauchois - année scolaire 2020-2021)	50 €
Lycée des Monts du Lyonnais - Lycée des métiers (11 jeunes élèves Veauchois - année scolaire 2020-2021)	550 €
Lycée Agricole privé E.Gauthie (3 jeunes élèves Veauchois - année scolaire 2020-2021)	150 €
BTP CFA Loire (15 jeunes élèves Veauchois -année scolaire 2020-2021)	750 €
ARPA (Assoc Roannaise Pour l'Apprentissage) (2 jeunes élèves Veauchois - année scolaire 2020-2021)	100 €
Total	6 530 €

Associations diverses	Vote Subvention 2021
Union des Commerçants et Artisans Veauchois	1 000 €
Total	1 000 €

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.

➔ Lors de cette séance du conseil municipal du 27 avril 2021, des remarques ont été formulées par des membres de la minorité. Elles sont consultables sur l'enregistrement numérique du conseil municipal que vous pouvez retrouver sur le site internet de la ville de Veauche :

www.veauche.fr, onglet **Vie municipale/ Les Séances du conseil**. Ces enregistrements font office de procès-verbal.

➔ Monsieur le Maire précise aux administrés qu'un incident technique s'est produit lors de cette séance et qu'il n'a pas pu permettre l'enregistrement des toutes premières minutes du conseil municipal.

Monsieur le Maire informe les administrés qu'un deuxième enregistrement sonore systématique et indépendant de la vidéo sera désormais mis en place.

Le Maire

